



# Comm'une Infos

Bulletin d'information municipale

n°6

Octobre-Novembre-Décembre 2021

## Le Mot du Maire



### Sommaire

<b>Conseil Municipal</b>	
Comptes rendus	p. 2
<b>Actus du moment</b>	
Les élèves de CM1/CM2 vous adressent un message	p. 4
Cérémonie du 11 novembre	p. 4
Chantier éolien du Breuillac	p. 5
Un repas de Noël à l'école	p. 5
Saint Pierre et Ananie	p. 5
Douceurs pour nos aîné(e)s	p. 6
Déchèteries à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2022	p. 6
Médiathèque Pierre-Henri MITARD	p. 6
1 <sup>er</sup> marché de Noël	p. 7
<b>Parole aux Associations</b>	
Familles Rurales	p. 8
Comité des Fêtes d'Usseau	p. 8
APE Usseau	p. 9
<b>Veille et Proposition</b>	p. 10
<b>Zoom sur...</b>	p. 11
<b>Vivre Ensemble</b>	
Evènements à venir	p. 12

Belle année 2022 !

Pour la deuxième année consécutive, la COVID nous empêche de nous retrouver pour la « cérémonie des vœux » !

Ce n'est que partie remise dès que le protocole nous le permettra, c'est avec beaucoup de plaisir que nous trouverons le lieu adapté pour enfin passer un temps ensemble et finir par un pot de l'amitié

Initialement prévue le 9 janvier 2022, nous aurions dû, avec vous, découvrir le film réalisé par Maryse et Michel d'ASST'USS mettant en scène toutes les associations de la commune, les enfants et le personnel enseignant de l'école, personnel et élu(e)s de Val-du-Mignon.

A cette occasion, je tiens à remercier, les présidentes et présidents d'associations qui ont pris le temps de mettre en valeur leurs activités, bien qu'au ralenti sur 2021, en apportant photos et/ou vidéos pour faire découvrir leurs engagements et manifestations.

Merci aussi à l'équipe enseignante qui nous a accompagné en impliquant les enfants de l'école notamment les membres du Conseil municipal des enfants.

Merci au personnel et conseillers municipaux de Val-du-Mignon.

La richesse du terrain associatif, la culture du « Vivre ensemble » sur notre territoire nous ont permis de concrétiser cette production, très particulière dans laquelle Maryse et Michel se sont investis.

A vous tous, en attendant la diffusion de ce film avec les membres du Conseil Municipal, je vous souhaite une belle année, une bonne santé, bonheur, réussite, le meilleur pour chacun d'entre vous !

Marie-Christelle BOUCHERY, Maire



du 21 octobre 2021

**Étaient présents :** BOUCHERY Marie-Christelle, BERTAU Jean-Marie, GRATALOUP Monique, VIAUD Patrice, LIXON Myriam, CONSTANTIN Jocelyne, AUDE Christine, PETORIN François, MOREAU Cédric, GIRARDEAU Fabrice, TEILLET Philippe, MACE Aurélie.

**Étaient absents excusés :** GIBAUT Florent, BERTHELOT Lucie.

**Étaient représentés :** WIERZBICKI Pascal par LIXON Myriam, WIERZBICKI Nadine par GRATALOUP Monique, LATROMPETTE Sophie par AUDE Christine, CHAT Cyril par VIAUD Patrice, DUGLEUX Sébastien par TEILLET Philippe.

### ❖ Demande de retrait de la commune du Syndicat d'Électrification de Mauzé sur le Mignon

Depuis plusieurs années, le législateur a adopté des dispositifs visant à une départementalisation de la compétence en matière de distribution publique d'électricité. A cet égard, le département des Deux-Sèvres fait figure d'exception avec la présence du SIEDS, d'une part, et du Syndicat de Mauzé /M. d'autre part.

Les anciennes communes de Thorigny /M. et Priaires sont adhérentes au SIEDS et celle d'Usseau est adhérente au Syndicat de Mauzé /M. Cette situation et la dissymétrie qu'elle induit entraîne une complexité dans la gestion des interventions et est contraire au processus de création de commune nouvelle.

Il apparaît plus pertinent que le SIEDS intervienne sur l'ensemble du territoire, compte tenu de son expertise dans le domaine de l'énergie, son éventail de compétences et les dispositions prises par le législateur.

Vote : 17 POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION

### ❖ Convention d'accompagnement énergétique des bâtiments publics dans le cadre du dispositif SEQUOIA

Le décret tertiaire a été initié en 2010 par la loi Grenelle, suspendu, puis relancé par le loi ELAN d'octobre 2018. Cette loi redessine la base légale des objectifs de performance énergétique des bâtiments tertiaires.

L'objectif de ce décret est d'accélérer l'aménagement du territoire et surtout de diminuer la consommation énergétique des parcs tertiaires français d'au moins 40% dès 2030, 50% en 2040 et 60% en 2050 par rapport à l'année de référence choisie (entre 2010 et 2019).

Conformément aux différents critères d'éligibilité, la commune de Val du Mignon possède un bâtiment, devant répondre à cette réglementation, qui est le groupement Ecole/Salle des fêtes. La commune peut donc bénéficier d'un accompagnement du SIEDS dans le cadre de l'AMI SEQUOIA.

Pour prétendre à ce dispositif complexe (plus de détail dans le compte-rendu complet du conseil municipal), la commune doit adhérer à la convention avec le versement de 750€ par bâtiment éligible, soit 750€.

Vote : 17 POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION

du 1<sup>er</sup> décembre 2021

**Étaient présents :** BOUCHERY Marie-Christelle, BERTAU Jean-Marie, GRATALOUP Monique, VIAUD Patrice, LIXON Myriam, PETORIN François, MOREAU Cédric (départ à 9h45), CHAT Cyril (départ à 10h), TEILLET Philippe, MACE Aurélie.

**Étaient absents non excusés :** DUGLEUX Sébastien, GIRARDEAU Fabrice.

**Étaient représentés :** CONSTANTIN Jocelyne par LIXON Myriam, WIERZBICKI Pascal par GRATALOUP Monique, WIERZBICKI Nadine par GRATALOUP Monique, AUDE Christine par BOUCHERY Marie-Christelle, LATROMPETTE Sophie par BOUCHERY Marie-Christelle, GIBAUT Florent par VIAUD Patrice, BERTHELOT Lucie par LIXON Myriam.

### ❖ Achat d'une machine à bois

La commune s'intéresse à la vente d'une machine à bois, par un particulier, pour un montant de 5000€, accessoires inclus. Lors d'une séance de conseil municipal antérieure, une argumentation avait été apportée sur les besoins de ce type de matériel.

Une visite de M. VIAUD Patrice et M. MARION Olivier a eu lieu pour connaître l'état du matériel, sa composition. Ce matériel correspond tout à fait aux besoins.

Il est donc proposé l'achat du matériel auprès du particulier.

Vote : 14 POUR / 2 CONTRE / 1 ABSTENTION

❖ **Renouvellement de la convention d'identification et de stérilisation des chats errants avec l'association « Pas de chats sans toits ».**

Lors du conseil du 19 février 2021, il avait été décidé de conventionner avec l'association « Pas de chats sans toits » pour l'identification et la stérilisation des chats errants. En 2021, 9 chats ont été identifiés et stérilisés par la Commune, pour un coût de 277,24€.

Plusieurs habitants, sur différents hameaux, signalent encore de nombreux chats errants. Il y a donc nécessité de renouveler cette convention pour continuer la campagne, dans la limite de 300€ par an.

Vote : 15 POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION

*du 17 décembre 2021*

**Etaient présents :** BOUCHERY Marie-Christelle, BERTAU Jean-Marie, GRATALOU Monique, VIAUD Patrice, CONSTANTIN Jocelyne, WIERZBICKI Pascal, WIERZBICKI Nadine, AUDE Christine, LATROMPETTE Sophie, BERTHELOT Lucie, TEILLET Philippe, MACE Aurélie.

**Etaient représentés :** LIXON Myriam par GRATALOU Monique, PETORIN François par BOUCHERY Marie-Christelle, CHAT Cyril par BERTAU Jean-Marie, DUGLEUX Sébastien par TEILLET Philippe.

**Etaient absents non excusés :** GIBAUT Florent.

**Etaient absents excusés :** MOREAU Cédric, GIRARDEAU Fabrice.

❖ **Acquisition du gîte « Ferme Giraud » de Thorigny /M. à l'Euro symbolique**

Lors de la séance du Conseil Municipal de la Ville de Niort en date du 14 décembre 2021, était fixé à l'ordre du jour la cession à l'Euro symbolique du gîte « Ferme Giraud » de Thorigny /M. à la commune de Val du Mignon.

Pour rappel, suite à un legs avec charge de 1982, la Ville de Niort est propriétaire de l'ensemble immobilier dénommer « Ferme Giraud ». Ce bien et ses terrains constituent un ensemble parcellaire de 8 003m<sup>2</sup>, réparti sur 8 parcelles.

Un avis du service des domaines a été produit le 23 novembre 2020, estimant le bien à 210 000,00€ (+ ou - 15%).

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et pour une durée d'un an, une convention de mise à disposition à titre gratuit de l'immeuble « Ferme Giraud » est passée entre la Commune de Val du Mignon et la Ville de Niort, pour un usage de gîte et de centre de loisirs.

Les échanges entre les deux municipalités ont abouti à la conclusion, d'une part, que la localisation du bien assortie à sa destination constituait une charge patrimoniale devenue inutile pour la Ville de Niort et que, d'autre part, en particulier du fait que la Ville n'utilise pas ce bien depuis de nombreuses années, l'état des finances de la Commune de Val du Mignon ne lui permettait pas d'assumer un cumul de frais d'acquisition, de rénovation et de remise aux normes.

Vote : 14 POUR / 0 CONTRE / 2 ABSTENTION

*Info Mairies*

Des modifications ont été apportées aux secrétariat des mairies de Val du Mignon :

- **Mairie d'USSEAU :** Pour favoriser votre accueil et le confort de nos agents, nous avons revu l'organisation physique du Secrétariat, nous espérons que ce changement vous plaira...
- **Personnel :** N'hésitez pas à venir rencontrer Barbara à USSEAU et PRIAIRES ainsi que Jessica à THORIGNY/M (\*)

<b>HORAIRE :</b>	<b>Secrétariat Usseau</b>	<b>Secrétariat Priaires</b>	<b>Secrétariat Thorigny/M</b>
<b>Lundi</b>	10h-12h		
<b>Mardi</b>	15h-18h		10h-12h30*
<b>Mercredi</b>	15h-18h		
<b>Jeudi</b>			
<b>Vendredi</b>	10h-12h	15h-18h*	

Après avoir recensé le nombre de passages à PRIAIRES et à THORIGNY/M, les mairies déléguées seront ouvertes, **une semaine sur deux** (semaines paires) :

**(\*) les jours d'ouverture pour Priaires :** Vendredi 14 et 28 janvier ; 11 et 25 février ; 11 et 25 mars ; 8 et 22 avril ; 6 et 20 mai ; 3 et 17 juin ; 1<sup>er</sup>, 15 et 29 juillet ; 12 et 26 août ; 9 et 23 septembre ; 7 et 21 octobre ; 4 et 18 novembre ; 2, 16 et 30 décembre.

**(\*) les jours d'ouverture pour Thorigny/M :** Mardi 11 et 25 janvier ; 8 et 22 février ; 8 et 22 mars ; 5 et 19 avril ; 3, 17 et 31 mai ; 14 et 28 juin ; 5 et 19 juillet ; 2, 16 et 30 août ; 13 et 27 septembre ; 11 et 25 octobre ; 8 et 22 novembre ; 6 et 20 décembre.

Vous pouvez néanmoins appeler au 05.49.04.85.16 (Secrétariat Usseau) pour demandes de RDV ou renseignements dans les mairies déléguées.

## Les élèves de CM1-CM2 vous adressent un message

"Chers habitants de Val du Mignon, La Terre est notre planète, elle nous permet de vivre.

Malheureusement, elle est polluée chaque jour.

Pendant la journée "Nettoyons la nature", nous avons été tristes de ramasser autant de mégots.

Il ne faut plus jeter vos mégots par terre. Il existe des cendriers et des poubelles. Un mégot met plus de 2 ans à se dégrader dans la nature. Celui-ci peut être mangé par des animaux ou détruire des plantes.

Il peut aussi provoquer des incendies.

Nous voulons un monde moins pollué !

Soyez plus respectueux envers la nature pour vous et vos enfants."



## Cérémonie du 11 novembre

La cérémonie du souvenir pour le 103<sup>ème</sup> anniversaire de la Première Guerre Mondiale a réuni de nombreux habitants de la commune, les sénateurs MM. Philippe MOUILLER et Gilbert FAVREAU, la présidente du Conseil Départemental des Deux-Sèvres Mme Coralie DESNOUE, les conseillers départementaux Mme Séverine VACHON et M. Philippe MAUFFREY, Mme le Maire de La Rothenard, Mme Annick BAMBERGER, les élus Val-du-Mignon, les portes drapeaux, un piquet d'honneur militaire, les anciens combattants de Val-du-Mignon/La Rothenard et d'autres officiers de la marine et gendarmerie.

Des chants ont été réalisés par les enfants de l'accompagnement scolaire menés par Mme Eliane MORIN, avec la présence des représentants du Conseil Municipal des Enfants.

Dans un second temps, un bouquet a été déposé en comité plus restreint aux monuments aux morts de Prieires et Thorigny sur le Mignon.



Le 10 Novembre la société VALECO a organisé une visite de chantier à Priaires sur le site du Parc de Breuillac. Cette manifestation a rassemblé les propriétaires fonciers recevant la construction des éoliennes, les élus locaux, divers représentants des instances départementales liées à l'environnement et aux énergies renouvelables, et les techniciens de Valeco.

La visite sur site a été l'occasion d'un échange entre les participants au bord des fondations des machines. Les techniciens ont ainsi répondu aux diverses questions concernant l'ancrage des éoliennes, les quantités de matériaux utilisés, l'impact environnemental et écologique de ces constructions, et le déroulé futur des opérations de montage.

Cette visite a ensuite été suivie d'un déjeuner convivial à la salle des fêtes de Priaires, au cours duquel les participants ont eu l'occasion de poser des questions sur la continuité des travaux, la sécurité, la future production...

Il y aura moins d'activité sur le chantier dans les semaines à venir en attendant l'arrivée des fûts et des pales qui seront montés sur place.

## Un repas de Noël à l'école

Cette année, comme l'année dernière, la municipalité a tenu à organiser un repas de Noël pour les enfants de l'école Eléonore. Pour l'occasion, RESTORIA avait fourni au cuisinier, les produits pour confectionner un repas de fête : terrine de poisson, sot-l'y-laisse accompagnés de pommes dauphine, gâteau de Noël avec crème pâtissière. Les enfants comme les adultes qui avaient choisi de venir déjeuner se sont régalés.

Au cours de ce repas, JEFF Le Clown, a animé avec beaucoup de succès, de rires et d'émerveillement, les deux repas. Les enfants ont également reçu la visite du Père Noël qui a distribué un petit cadeau à chacun, ainsi que des friandises.

Les conditions sanitaires ne nous ont pas permis de laisser libre cours à l'enthousiasme des enfants, mais tout en restant raisonnables, l'ambiance a été très festive.

Il faut souligner l'esprit créatif des enfants qui, soit à la garderie avec Fabienne et Cécile, soit en classe avec les enseignantes ont réalisé de petits objets qu'ils ont mis en vente sur le marché de Noël.

Ils ont également réalisé des dessins à l'intention des militaires en opération à l'étranger, les aidant ainsi à combler un peu le manque de contact avec leur famille et leur apporter un peu de douceur.

Nous adressons donc tous nos remerciements aux enfants, aux enseignantes, ainsi qu'à tous les bénévoles qui ont apporté leur soutien et leur présence au cours de ces événements.



## Saint Pierre et Ananie... Volet 3

Après beaucoup de recherches infructueuses, le document clé pour la restauration (Arrêté d'Inscription aux Monuments Historiques) étant jugé définitivement irrécupérable, la Direction régionale des affaires culturelles de la Nouvelle Aquitaine a restatué sur le dossier.

Enfin juste avant Noël, le 23 décembre nous avons reçu le document tant recherché et attendu, l'Arrêté préfectoral d'inscription aux Monuments Historiques... aussitôt transmis aux services concernés pour la restauration.

D'autre part un courrier et les éléments du dossier de demande de subvention, ont été envoyés **au Club des mécènes du Patrimoine des Deux-Sèvres**. Cette organisation a pour objectifs de fédérer un groupement d'entreprises du département et de soutenir les projets de restauration du patrimoine, notamment financièrement... Réponse en février 2022.

Merci à Mme Laurence LAMY, Conservateur en chef du Patrimoine - Directrice des Musées de la Communauté d'Agglomération du Niortais, de nous accompagner sur ce dossier et de nous aider à surmonter les écueils qui semblent jalonner ce parcours...

## Douceurs et dessins pour les fêtes de fin d'année de nos aîné(e)s

Comme en 2020 et parce que la situation sanitaire est encore très préoccupante cette année, nous avons à nouveau choisi de distribuer des corbeilles garnies (terrines gourmandes, confitures, chocolats, petites bouteilles de vins pour accompagner le tout). Et, comme les enfants ne se sont pas fait prier, de jolis courriers ornés de dessins accompagneront ces cadeaux de Noël.



## Déchèteries à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022

La carte d'accès sera progressivement obligatoire à compter du 1er janvier 2022.

Jusqu'en mars 2022, vous serez encore autorisés à venir en déchèteries sans la présenter, vous serez alors invité par un agent à compléter sur place un formulaire pour en obtenir une. Celle-ci donne droit à 24 passages par an, avec une possibilité de 5 passages gratuits supplémentaires si besoin et sur demande. Ce crédit de 24 passages correspond à la fréquentation moyenne enregistrée sur une année. L'année suivante, vous n'aurez aucune démarche à effectuer : le crédit de 24 passages sera porté automatiquement sur votre carte.

Vous pourrez suivre votre décompte à la borne d'entrée des déchèteries, mais aussi sur le site internet des déchèteries de Niort Agglo ou en appelant la direction des déchets ménagers.

Pour en savoir plus => <https://decheteries.niortagglo.fr/>



## Médiathèque Pierre-Henri MITARD

Après 11 années passées dans notre village, Christine LUMINEAU, bibliothécaire et agent de la Communauté de l'Agglomération du Niortais a cessé son activité professionnelle pour un départ en retraite au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

La municipalité salue son travail, son professionnalisme, ses connaissances des livres et ouvrages, l'accueil qu'elle a, durant toutes ces années, su vous apporter dans un esprit convivial et familial.

Christine était pour vous, lectrices, lecteurs, une confidente, une amie, bien plus qu'une bibliothécaire, aussi la conteuse de belles histoires pour les enfants.

Tous se souviendront longtemps de sa présence. Pour lui manifester leur amitié, ils se sont rassemblés autour d'elle, le samedi 27 Novembre pour lui dire « Au Revoir ». Nous lui souhaitons de profiter pleinement de cette nouvelle vie de retraitée et de continuer à s'exprimer au travers de la broderie et de l'écriture. Belle retraite !

A ce jour (date d'impression de ce journal) et la date limite de dépôt des dossiers d'inscriptions étant fixé au 30 décembre 2021, le poste de bibliothécaire est toujours à pourvoir.

### Envie de plus => Le Réseau est gratuit !

Livres, films, presse, musique, jeux, BD, vinyles, CD... les milliers de documents des 16 médiathèques du Réseau de l'Agglomération sont maintenant à votre disposition gratuitement.

Pour vous abonner, il vous suffit de présenter une pièce d'identité (ou un livret de famille pour les mineurs n'ayant pas de carte d'identité) et un justificatif de domicile.

Lorsque vous êtes abonné (e), vous avez accès à du contenu numérique depuis chez vous (vidéos à la demande, presse, autoformation, concerts de la Philharmonie de Paris). Pour ceux qui le souhaitent, des postes informatiques sont également mis à disposition dans les médiathèques pour les personnes inscrites.

Pour plus d'infos ou pour vous inscrire : <https://mediatheque.deux-sevres.fr/>

Pour cette première édition du marché de Noël dans notre commune, le bilan est plutôt satisfaisant.

Le manège a beaucoup plu aux enfants, ils ont bien profité des tours gratuits et à volonté. Les commerçants du marché hebdomadaire habituel ont eu un peu plus de fréquentation que les semaines précédentes, piqûre de rappel : Alexis le primeur, Patrice le boucher, Caroline la boulangère et Valérie (coquillages et poissons) sont présents tous les mardis de 15h à 19h toute l'année.

Les petits objets confectionnés par les enfants de l'école et de la garderie se sont bien vendus, cet argent récolté leur revient, ils vont travailler avec les institutrices à un investir les fonds récupérés dans un projet qui leur est consacré.

Le marché de Noël de vendredi, rythmé par les chants à 18H30, a vu une affluence plus importante au moment où les voix de nos chanteurs ont résonné dans l'ancienne boulangerie.

Un rendez-vous annuel pour vous, car habituellement ces chants avaient lieu en même temps que l'allumage des illuminations de la commune.

Ce week-end festif a connu plus de succès dimanche où nous avons 8 exposants, très certainement que la présence du père Noël vous aura incité à sortir et à braver le froid... pour le plaisir des enfants mais aussi des plus grand. Un bilan plutôt positif pour nos commerçants, ravie d'avoir pu animé pour la première fois notre commune, tous accepteront d'être au rendez-vous pour une seconde édition.

Aurélien DARFEUILLE a gagné au jeu de l'estimation du poids de la bourriche, qui pesait 5,2 kg.

Tous les lots de la tombola des enfants ont été distribués. Pour ceux qui n'auraient pas encore récupéré leur gain, les lots seront déposés en mairie d'Usseau, venez les chercher ! Encore une fois l'argent collecté pour la vente de tickets de tombola et d'estimation, reviendra à l'école et aux enfants. Ils décideront ensemble ce qu'ils veulent en faire.

Nous vous espérons encore plus nombreux l'année prochaine sur le marché de Noël édition numéro 2 !



### Info Site Internet

Avec près d'un an de retard (panne OVH, disponibilité création, disponibilité prestataire...), le site internet de notre commune va enfin voir le jour courant février. Vous pourrez y découvrir une mise en forme moderne avec un contenu actualisé régulièrement pour un maximum d'information.

Vous pourrez le consulter à l'adresse : [www.mairie-valdumignon.fr](http://www.mairie-valdumignon.fr)

# PAROLE AUX ASSOCIATIONS

## Familles rurales

Le temps tourne vite, nous voilà déjà en décembre.

Qu'avons-nous fait, come activités après le temps des devoirs, depuis le redémarrage de l'accompagnement à la scolarité ?

- Septembre a été le mois des feuilles ramassées sur le chemin du marronnier.

L'arbre Boileau, la chouette Hulotte, Jules l'écureuil et le renard Goupil se sont retrouvés au cœur d'une histoire inventée à compléter.

- Octobre nous a donné rendez-vous avec le soleil, au parc ornithologique de St Hilaire La Palud où vivent 75 espèces d'oiseaux ainsi que des arbres et plantes de notre marais. Des panneaux d'informations tout le long du sentier de découverte ont permis aux enfants accompagnés de leurs parents, plus motivés encore, de trouver des réponses au jeu de piste remis aux enfants à l'entrée. Ce mois a aussi été la découverte de nèfles, kakis, arbouses, amandes ... apportés par une bénévole.

- En novembre, les enfants se sont rassemblés devant le monument aux morts pour commémorer l'armistice de 1918 en chantant une partie de la chanson « Les poilus ». Ils ont été fortement impressionnés par les militaires de St Maixent présents à la cérémonie avec leurs armes.

Nadine est venue leur montrer comment un simple dessin, pris sur Internet et bien colorié, pouvait devenir un beau tableau.

- En décembre, les neurones se sont activés grâce à différents jeux. Mais c'est aussi le mois de la préparation de Noël et des chants pour son marché.

Bientôt une nouvelle année pointera son nez, nous l'espérons remplie de bonnes surprises pour tous.

Pour les enfants la surprise arrivera fin février. Mais chut, une surprise reste une surprise que nous vous partagerons dans le prochain bulletin.

Un message avant de tourner la page 2021 : avez-vous remarqué que les enfants chantent accompagnés par quelques personnes du groupe « la chansonnette » ? Ce groupe aimerait s'étoffer. Alors, si vous avez envie de chanter pour LE PLAISIR, n'hésitez pas à venir les rejoindre le jeudi à 15 heures à salle polyvalente.

## Comité des fêtes d'Usseau



**Halloween**  
*Le 30 octobre 2021*  
*Concours de masques*  
*Attention sorcières et fantômes sont de sortie ...*



### **HALLOWEEN 2021 AVEC LE COMITE DES FÊTES D'USSEAU**

UN DÉBUT DE SOIRÉE,  
PLEIN DE MONSTRES, DE  
FANTÔMES, DE SORCIÈRES  
TRÈS AFFREUX ET TRÈS  
EFFRAYANTS. ET PUIS DES  
BONBONS... DES  
BONBONS...

A REFAIRE EN 2022 AVEC  
QUELQUES  
AMÉNAGEMENTS POUR  
ENCORE PLUS DE SUCCÈS...







Cette année, nous avons enfin pu réaliser le spectacle de Noël, annulé l'année dernière pour cause de consigne sanitaire. Ce spectacle de magie a été réalisé par JEFF Le Clown en deux représentations. Les PS/MS et GS/CP ont pu y assister avant leur repas, et les CE et CM ont vu la représentation après leur repas. JEFF a également confectionné un ballon sculpté pour chaque classe.

Ce spectacle a été très apprécié, que ce soit par les enfants, les enseignantes ou adultes présents.

En complément du spectacle et comme l'année dernière, le Père Noël a distribué des livres à chaque enfant, en fonction de leur niveau.

Une fois de plus, L'APE tient à vous préciser que ce spectacle et ces cadeaux ne sont possible qu'avec votre participation à nos différentes ventes (saucissons, jus de pommes, madeleines...) donc nous tenons encore à vous remercier chaleureusement !!



## Info Elections

Comme vous le savez, l'année 2022 va être couverte par deux élections : les Présidentielles et les Législatives. Pour rappel, les élections auront lieu :

- **Présidentielle : dimanche 10 et 24 avril.**
- **Législative : dimanche 12 et 19 juin.**

Si vous n'êtes pas encore inscrit(e) sur les listes électorales, vous avez jusqu'au mercredi 2 mars sur Internet et vendredi 4 mars en mairie.

## 1. Le dernier bulletin municipal fait état du « **projet éolien VALECO** ».

A ce sujet plusieurs de nos concitoyens s'interrogent sur le bien-fondé de ces installations pharaoniques dont l'un des aspects les plus immédiatement palpables est la destruction de nos paysages.

De plus, la rotation des pales des éoliennes génère du bruit ainsi qu'un effet stroboscopique particulièrement gênant pour les riverains. Comme cela a été partout constaté, ces désagréments induisent une perte de la valeur immobilière des habitations situées à proximité de ces sites.

Nos compatriotes sont de plus en plus nombreux à remettre en question l'utilité de ces machines géantes dont les nombreux inconvénients sont, pour eux, bien supérieurs aux avantages évoqués par leurs promoteurs. Cela est d'autant plus vrai que, dans notre pays, la production d'électricité est déjà largement décarbonée.

Pour eux, cette catastrophe écologique se double d'une catastrophe économique. En effet, l'électricité issue de la production éolienne est en grande partie responsable de l'augmentation vertigineuse de nos factures d'électricité.

Pour mémoire, la taxe carbone sur le prix des carburants destinée à financer la « transition écologique », et donc en partie les éoliennes, fut à l'origine du mouvement des gilets jaunes.

De plus, nos éoliennes, fabriquées à l'étranger, enrichissent quelques particuliers. Elles constituent un placement très lucratif pour les actionnaires et les fonds de pension à l'origine de ces projets.

L'expérience allemande montre que, lorsque les éoliennes arrivent en fin de vie, les sommes provisionnées pour la remise en état des sites sont notoirement insuffisantes. Faute de financement pour leur démantèlement, des champs éoliens se transforment alors en gigantesques friches industrielles.

Pour celles implantées sur notre commune, espérons que nous ne serons pas à nouveau mis à contribution pour financer leur démantèlement.

## 2. Autre sujet traité dans le dernier bulletin municipal le « **problème médical de Val du Mignon** ».

La lecture du texte consacré à cette rubrique laisse pantois. L'équipe municipale en place nous explique de façon exhaustive pourquoi il n'y a rien à entreprendre pour prévenir l'apparition prochaine d'un désert médical sur notre commune.

Nous pensons, au contraire, qu'il est indispensable mais aussi tout à fait possible d'œuvrer pour promouvoir la création d'une *Maison de santé* à Val du Mignon, au centre du désert médical qui se profile entre Mauzé, Epannes et Beauvoir.

La réussite de la Maison de santé de St-Hilaire-la-Palud démontre que rien n'est impossible lorsque les élus se saisissent du sujet avec courage, audace et détermination, en collaboration et en dialogue avec l'hôpital, l'ordre des médecins et le nécessaire soutien de l'intercommunalité dans une approche d'aménagement du territoire. La « télémédecine » est un leurre qui ne répondra pas, ou mal et très partiellement, aux besoins et aux attentes des habitants.

3. Enfin, la rubrique « **une équipe municipale tissant des liens avec ses partenaires** » a surpris un grand nombre de nos concitoyens.

On peut y lire ce constat qui a fait réagir : « *Médiathèque et Centre Socio-Culturel : par suite du protocole sanitaire, les activités ont été suspendues pour la plupart.* »

La première chose qui interpelle c'est que l'on y parle d'un *Centre Socio-Culturel*. Or, la commune n'en dispose pas. En revanche, il existe bel et bien à Val du Mignon, un *Centre Culturel* ouvert aux heures d'ouverture de la Médiathèque. Il ne s'agit pas là d'un partenaire puisqu'il fait partie intégrante de notre municipalité.

Concernant maintenant la Médiathèque, *ses activités n'ont pas été suspendues, pour la plupart, du fait du protocole sanitaire*. Bien au contraire, durant cette période de nombreuses animations, dont la poursuite de l'accueil des classes, ont été conduites. Elles ont permis, entre autres, durant les mois pénibles de restrictions liées à la pandémie, de maintenir un lien social pour de nombreux habitants de notre commune et des communes alentour.

Durant toutes les années passées comme responsable de la Médiathèque, l'action de Madame Christine LUMINEAU, a été particulièrement appréciée par les habitants de nos communes.

Ainsi que cela a été rapporté, les enfants n'allaient pas à la Médiathèque, ils allaient « chez Christine ».

Par leur présence nombreuse, lors du pot de l'amitié qu'elle a organisé à l'occasion de son départ à la retraite, nos concitoyens ont pu lui manifester leur attachement et la remercier pour son dévouement, sa gentillesse et son engagement pour promouvoir la lecture.

Certains furent choqués qu'aucun responsable de l'équipe municipale ne se soit déplacé pour la dernière « animation » de Christine au sein de notre Médiathèque.

*Sébastien DUGLEUX, Fabrice GIRARDEAU, Philippe TEILLET*

# ZOOM SUR ... LA DEMATERIALISATION DE L'URBANISME

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, il vous est possible de déposer vos demandes d'Urbanisme (Certificat d'Urbanisme : CU, Déclaration Préalable : DP, Permis de Construire : PC...) de façon dématérialisée, c'est-à-dire via le site Internet de Niort Agglo.

Cette dématérialisation répond à une nouvelle réglementation, obligatoire pour la totalité des communes. Elle vise à la simplification des démarches administratives et à l'amélioration des échanges de dossiers entre toutes les parties prenantes (pétitionnaire, mairie, service instructeur, services consultés et services de l'Etat). Cette procédure devrait permettre d'accélérer l'instruction des dossiers, et limiter l'usage du papier.

Pour tout dépôt, vous pouvez vous rendre sur le site : <https://www.niortagglo.fr/habiter-etudier/urbanisme/autorisation-durbanisme-en-ligne/index.html>

**niort agglo** | Simplification des démarches administratives  
Agglomération du Niortais

**À PARTIR DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2022**

Déposez toutes vos demandes sur le site internet de votre commune ou sur [niortagglo.fr](http://niortagglo.fr)

- Certificat d'urbanisme
- Déclaration préalable de travaux
- Permis de construire
- Permis d'aménager
- Permis modificatif d'un permis de construire ou d'aménager

...  
Vous pouvez toujours déposer vos demandes en papier à la mairie de votre commune.

Tout dossier déposé de façon dématérialisée, via un autre circuit que celui indiqué, sera refusé.

**A noter cependant :** Le dépôt de façon physique en mairie restera toujours possible.

Il n'est pas toujours facile de savoir quelle autorisation d'urbanisme doit être déposée en fonction des travaux.

Ce récapitulatif permet d'avoir un début de réponse, même s'il est préférable de contacter la mairie pour confirmation, car des dispositions spécifiques peuvent être prises par les communes (Usseau soumis à la Carte Communale, Thorigny /M. et Priaires au Règlement National d'Urbanisme).

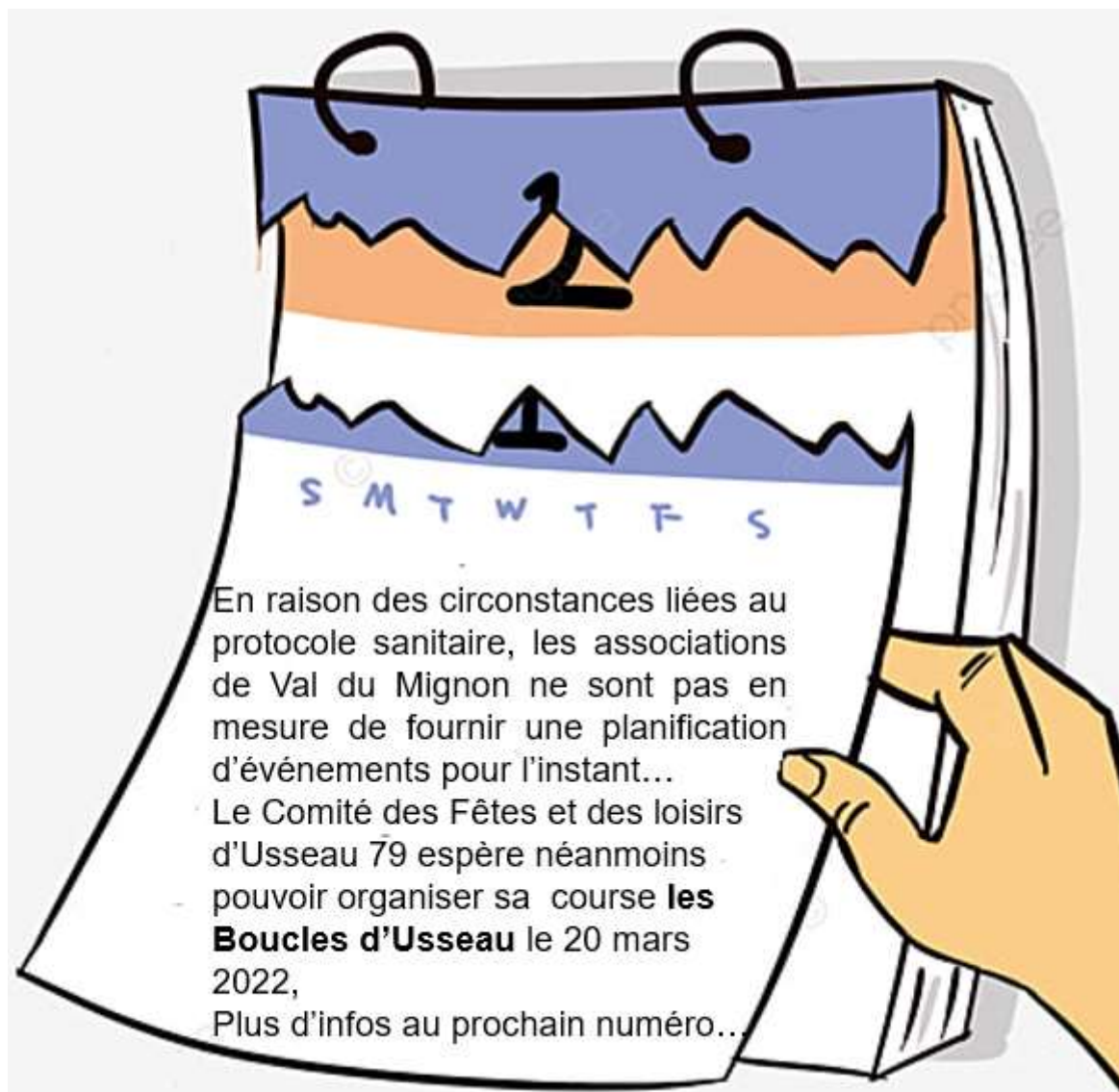
### Quelles autorisations, pour quels travaux ?

**DP : Déclaration Préalable**  
**PC : Permis de Construire**

- TOIT**  
Tuiles (réfection de toitures) : DP  
Auvent, préau  
• < 5m<sup>2</sup> : aucune formalité  
• < 20m<sup>2</sup> : DP  
• > 20m<sup>2</sup> : PC  
Aménagement des combles ou tout autre aménagement d'espace en espace d'habitation  
• < 5m<sup>2</sup> : aucune formalité si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti  
• < 20m<sup>2</sup> : DP
- TERRASSE NON COUVERTE DE PLAN PIED (BETON OU BOIS)**  
• Sans surélévation ni fondation profonde, quelque soit la surface : aucune formalité  
• Surélevée et/ou avec fondations profondes et/ou < 5m<sup>2</sup> : aucune formalité  
• Surélevée et/ou avec fondations profondes < 20m<sup>2</sup> : DP  
• Surélevée et/ou avec fondations profondes > 20m<sup>2</sup> : PC
- PANNEAUX SOLAIRES PARABOLE VELUX**  
DP
- VERANDA, TERRASSES COUVERTES**  
• < 5m<sup>2</sup> : aucune formalité  
• < 20m<sup>2</sup> : DP  
• > 20m<sup>2</sup> : PC
- GARAGE**  
• < 5m<sup>2</sup> : aucune formalité  
• < 20m<sup>2</sup> : DP  
• > 20m<sup>2</sup> : PC
- PISCINE**  
• < 10 m<sup>2</sup> : non couverte restant moins de 3 mois : aucune formalité  
• < 100m<sup>2</sup> ouverte : DP  
• < 100m<sup>2</sup> avec couverture < 1,80 m de haut : DP  
• > 100 m<sup>2</sup> et/ou couverture > 1,80 m de haut et/ou local technique > 20 m<sup>2</sup> : PC
- FACADE RAVALEMENT**  
DP
- CREATION FENETRE**  
DP
- CABANE BOIS OU BETON**  
• < 5m<sup>2</sup> : aucune formalité  
• < 20m<sup>2</sup> : DP  
• > 20m<sup>2</sup> : PC
- PORTAIL**  
DP
- MUR DE CLÔTURE, CLÔTURE**  
DP

Les imprimés sont téléchargeables sur [Service-Public.fr](http://Service-Public.fr)

Aucune formalité	Déclaration Préalable	Permis de Construire
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Travaux créant une surface de plancher de moins de 2 m<sup>2</sup></li> <li>• Éolienne inférieure à 12 mètres de hauteur</li> <li>• Changement d'affectation d'un hangar agricole vers une autre destination agricole sans modification des façades</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Travaux créant une surface de plancher comprise entre 2 et 20 m<sup>2</sup></li> <li>• Serre entre 1,8 m et 4 m de haut, et inférieure à 2 000 m<sup>2</sup></li> <li>• Pores et fumières non couvertes</li> <li>• Silos</li> <li>• Changement d'affectation d'un hangar agricole sans modification des façades</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Travaux de construction de plus de 20 m<sup>2</sup> avec ou sans fondations</li> <li>• Travaux d'extension</li> <li>• Transformation des constructions modifiant l'aspect extérieur</li> <li>• Serre de plus de 4 m de haut ou de plus de 2 000 m<sup>2</sup></li> </ul>



### MAIRIE DE VAL DU MIGNON

Place Pierre Rousseau - USSEAU  
79210 VAL DU MIGNON  
Tél. : **05.49.04.85.16**  
Courriel : [secretariat@mairie-valdumignon.fr](mailto:secretariat@mairie-valdumignon.fr)  
Site : [www.mairie-valdumignon.fr](http://www.mairie-valdumignon.fr)

Retrouvez-nous sur



PanneauPocket

### HORAIRES D'OUVERTURE DES MAIRIES

**USSEAU :** Lundi => 10h à 12h  
Mardi / Mercredi => 15h à 18h  
Vendredi => 10h à 12h  
**PRIAIRES :** Vendredi => 15h à 18h (sem. paire)  
**THORIGNY /M.:** Mardi => 10h à 12h30 (sem. paire)

Siège : Mairie Val-du-Mignon – Tél : 0549048516 – Email : [secretariat@mairie-valdumignon.fr](mailto:secretariat@mairie-valdumignon.fr)

Directrice de publication : M-Christelle BOUCHERY – Rédactrice en chef : Monique GRATALOUP – Composition : Cyril CHAT – Crédits photos et rédacteurs : M-Christelle BOUCHERY, Monique GRATALOUP, Myriam LIXON, Jocelyne CONSTANTIN, Pascal WIERZBICKI, Cyril CHAT, Aurélie MACE-THUAULT